



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fermeture de classes

Question écrite n° 73190

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention du M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de l'enseignement en Moselle. Il semble que 64 postes dans l'enseignement primaire et 68 équivalents postes dans les collèges soient supprimés à la prochaine rentrée scolaire. Si tel est le cas, il lui fait observer que le département de la Moselle aura perdu plus de 550 postes dans le 1er degré depuis dix ans. Outre, les fermetures de classe en zone rurale dont l'existence est pourtant essentielle à la vie des petites communes, les retraits de postes dans les écoles et collèges auraient des conséquences très négatives puisque cela rendrait plus difficiles les conditions d'apprentissage et d'enseignement et rendrait impossibles les remplacements. Par ailleurs, la suppression de ces postes compromettrait la mise en place des évolutions prévues, telles que, notamment, le développement de la scolarisation en maternelle, l'enseignement de langues vivantes et de nouvelles technologies à l'école primaire et les parcours et itinéraires de découverte pour les classes de sixième et cinquième. Considérant qu'il est essentiel d'assurer la qualité du service public de l'enseignement, il lui demande de bien vouloir lui préciser les moyens qu'il entend ainsi mettre en oeuvre afin de répondre de façon pragmatique aux besoins en ressources humaines et en matériel, dans le département de la Moselle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73190

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 821